

## CE QUE PROPOSE IN TERRA®

### Minitombe cinéraire

[document téléchargeable sur le site internet](#)

Soutenu par Fédération Française de crémation  
Prix de l'innovation du Salon des Maires 2011

*...Autrefois...*

*Un linceul entoure le corps du défunt,  
On l'in-hume (in humus : dans l'humus, la terre), on l'en-terre.*

*La nature peut faire son œuvre.  
Un monument marque l'endroit.*

In terra propose une sépulture identique pour l'après-crémation.

Le défunt n'est plus que cendres  
Il est déposé en pleine terre dans une urne en tissu, un linceul.



La nature pourra faire son œuvre au contact de la terre.

Un monument, une plaque de pierre gravée, marque l'endroit.

Très classiquement, tout cela s'inscrit dans une concession - allouée par la commune à la famille dans le cadre du cimetière - , une concession rentrant exactement dans le même cadre légal qu'une concession classique.

Le «monument» (la plaque) est petit, un peu plus petit qu'une feuille de papier.

Avec le concept In terra, sa taille suffit pour couvrir l'inhumation de 4 défunts, c'est à dire une famille.



La tombe classique occupe une concession de 1m par 2m au minimum.

La minitombe In terra ne nécessite plus qu'une micro-concession de 25 cm par 50 cm.



On peut mettre 7 micro-concessions, soit 28 défunts sur la surface d'une concession classique reprise (ci-dessous).



Le prix d'une micro-concession devrait donc être celui d'une concession classique divisé par 7.

Un gain de place remarquable pour les cimetières : un « cimetière-jardin » avec des mintombes accueille près de 10 fois plus de défunts qu'un cimetière classique – pour la même surface.



Ici une concession reprise divisée en 7 micro-concessions suivant deux dispositions différentes.



Il faut dire qu'il n'y a pas plus besoin d'allées pour véhicules lourds (tractopelles, camions, corbillard) - tout est manuable et les pelouses sont considérées accessibles aux handicapés.

.....Une micro-concession et un «monument» réduit à une petite plaque.....

Cela implique une inhumation peu onéreuse, accessible au plus grand nombre.

Cela veut dire aussi que le cimetière offre un lieu précis, personnalisé et identifié de recueillement – tellement nécessaire à l'exercice du souvenir.

Avec une in-humation similaire à un enterrement «en pleine terre» classique, le concept de minitombe est traditionnel -conforme à nos traditions- donc acceptable par le plus grand nombre.

### EN PRATIQUE, EN QUOI CELA CONSISTE-IL ?

Le cimetière défini, seul ou avec l'aide d'un paysagiste et/ou d'un géomètre, un ou plusieurs espaces ou implanter des minitombes (voir la brochure de présentation aux cimetières). Ce peut être dans un cimetière existant : 2 m2 d'une tombe classique dont la concession est reprise, un « carré » libre du cimetière, en bordure d'une allée plantée ou d'un mur , aux abords d'une aire de dispersion, et aussi pour une famille sur une concession en pleine terre au dessus des cercueils.

Ce peut aussi être dans le cadre d'une extension ou d'une création de cimetière-jardin ...

Le cimetière établit un plan d'implantation des (micro)concessions numérotées – démarche similaire à celle des concessions classiques.

Puis se dote d'une dizaine de systèmes In terra

A noter qu'il est fortement recommandé d'établir des concessions dont une partie est engazonnée et qui accueillera les défunts et le monument, et une autre partie en platebande paillée pour accueillir les « dépôts » familiaux.

La mairie loue, si elle n'en dispose pas, une tarière avec une mèche à piquet de 150mm de diamètre (outil manuable)

Un employé communal -sans qualification spécifique- fait à l'aide de l'outil un trou dans chaque concession (P :47+3cm pour la plaque).



Il équipe chaque trou d'un insert - le plus gros élément du système- et le bloque en terre grâce au système d'ancrage. Temps d'opération par concession : une quinzaine de minutes si le travail est fait en série. Le gazon environnant n'est pas dégradé par l'opération.



La concession est dès lors équipée.



Si elle ne doit pas être utilisée dans l'immédiat et suivant la nature du sol, l'employé introduit un sac rempli de sable dans le trou pour éviter que de la terre ne revienne dedans (idem lorsque la tombe n'est pas totalement remplie par les cendres).

En effet, l'insert ne constitue pas une boîte totalement fermée sur le fond et les cotés -ce serait alors une «cavurne»- , il est doté d'évidements latéraux qui permettent à l'urne textile - donc aux cendres- d'être en contact avec la terre pour que les échanges naturels puissent se réaliser.

Pour donner son aspect fini à la concession, l'employé pose une plaque de pierre provisoire (3x20x25cm) sur chaque trou – la pierre est choisie et fournie par le cimetière.

Les micro- concessions peuvent ainsi être présentées aux familles qui pourront les visualiser et faire leur choix d'emplacement.

Le choix de la plaque définitive reste l'attribut de la famille – au même titre que tout monument funéraire sur terrain concédé - . La famille peut donc racheter la plaque provisoire mise en place par la mairie, ou en mettre une de son choix.



Lorsqu' une famille a un défunt à enterrer, elle porte sa plaque chez le marbrier -quelques kilos seulement- pour qu'il la grave et l'équipe au dos du système de clips In terra.



Aucune fixation n'est apparente sur la face visible de la plaque. Une fois clipsée à l'insert, elle résiste à 80kg à l'arrachement dans un terrain moyen – la tombe est donc sécurisée contre tout petit vandalisme idiot.

Lors de l'inhumation, l'urne en tissu est introduite dans le trou, l'assistance peut déposer dessus quelques pincées de terre. .... Puis la plaque est clipsée sur l'insert : la tombe est ainsi immédiatement fermée.

Lors d'une inhumation suivante ou si l'on doit procéder à une exhumation, la plaque est déclipsable à l'aide d'un outil. L'opération n'est pas évidente – ce qui participe à la sécurité de l'ensemble.

Dans le cas d'une nouvelle inhumation, l'urne est simplement déposée sur la précédente. Ainsi de suite jusqu'à 4 défunts.

Les dépôts familiaux sont gérés dans la partie « platebande » de la concession. La plaque affleure pour permettre le passage de la tondeuse

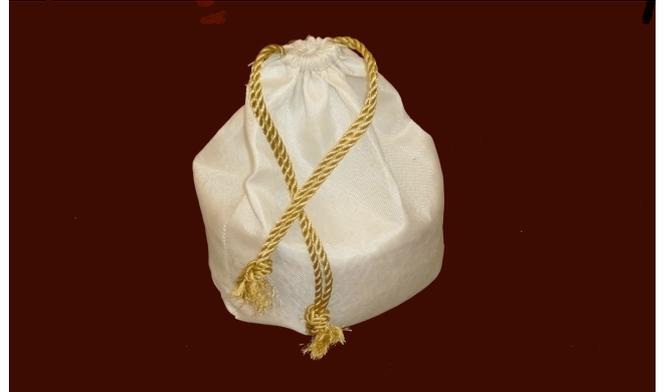
### URNE EN TISSU OU SOLIDE ?

L'urne est indispensable pour contenir les cendres du défunt et donc permettre leur exhumation ; Cette dernière doit être possible défunt par défunt. L'exhumation est la clé de la «libération» de la concession lorsque celle-ci arrive à terme

En tissu elle permet d'inhumer 4 défunts alors qu'on ne peut mettre que deux urnes solides (D<158mm). De plus elle permet l'osmose entre terre et cendres. Elle sera confectionnée par la famille ou fournie par les Pompes Funèbres (patron de découpe sur le site internet).

### UN LINCEUL POUR GARANTIR L'EXHUMATION

Nous fournirons à la demande un linceul en fil de verre (tissu et coutures) imputrescible, non dégradé, « éternel » .



Il sert soit à doubler une urne dégradable (au contact de l'humidité du sol soit dans le temps : acier, aluminium, végétal, synthétique...), soit aux Pompes Funèbre ou au crématorium pour y déposer les cendres.

### A QUEL PRIX DEVRAIT ETRE PROPOSÉE LA CONCESSION ?

Le prix du système In terra est de 246 €HT auquel il faut rajouter le temps de pose. La pierre provisoire -environ 70€- sera revendu au titulaire ou réutilisée par le cimetière).

Le système est en acier inox, donc avec une durée de vie qui le rend amortissable au moins sur deux concessions successives.

A cette condition, la mairie devrait pouvoir proposer la concession équipée, à chaque titulaire successif, au prix de **150 €HT+le prix du terrain**. Ce dernier devrait être basé sur celui d'une concession classique de 2m2 divisé par 7- .

Il serait bien de se baser sur des concessions trentenaires qui couvrent au moins le temps d'une génération.

### EN CONCLUSION,

Une sépulture peu onéreuse, donc accessible au plus grand nombre,

Une sépulture conforme à nos traditions, donc acceptable par le plus grand nombre,

une destinée respectueuse pour les cendres, un lieu de recueillement identifié familiale, ou personnel, qui répond aux attentes de 63% des personnes souhaitant une crémation.

Plus d'informations, commandes, contact : <http://interra.minitombe.free.fr>

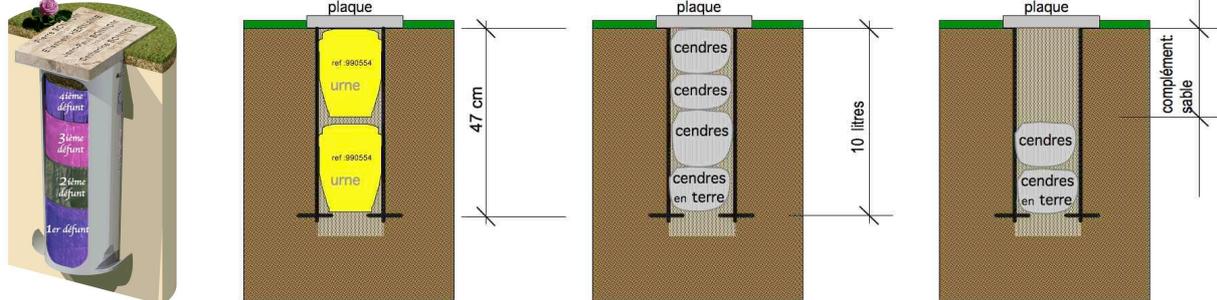
# Résumé du concept des minitombes In terra ®

## Description

Le système à enterrer In terra est destiné à accueillir en pleine terre les cendres d'une famille. Il est prévu pour 1 à 4 défunts. Il sécurise contre le vandalisme la plaque tombale (25x18 cm) contre l'arrachement par un système d'ancrage.

Le système est mis en place dans un pré-trou cylindrique fait proprement à la tarière.

Le système laisse partiellement apparaître la terre par des jours latéraux pour permettre un échange chimique cendres/terre.



La sépulture pourra accueillir quatre urnes textiles ou deux urnes solides.

Le système fourni comprend 1 insert (H470 D150mm), 1 système d'ancrage, 1 système de clipsage de la plaque funéraire.

La minitombe est implantée par la mairie dans une « micro-concession » (25x50cm) de type concession funéraire classique, donc disponible dans n'importe quelle zone du cimetière et pas nécessairement dans un espace cinéraire.

Les micro-concessions seront de préférence dans un « jardin-cimetière » (différent du « jardin du souvenir » qui lui ne fait pas l'objet de concessions) ; ce peut être aussi en lieu et place d'une concession libérée de tombe classique. (on peut y implanter 7 minitombes, soit 28 défunts) ou dans une concession familiale en pleine terre au dessus des cercueils qui sont normalement à moins 1m..

L'espace d'accueil des minitombes sera idéalement un espace vert engazonné et planté.

Les emplacements, équipés d'une plaque provisoire, pourront être présentés aux familles, et ces dernières faire leur choix.

Les micro-concessions seront de préférence adossées à une platebande dont une partie fera partie de la concession et sera paillée pour recevoir des dépôts de fleurs ou autres sans gêner la tonte.

Les plaques tombales sont de modèle libre, de dimensions imposées par le cimetière et à charge de la famille. Le cimetière peut proposer un modèle sous forme de plaque provisoire. La pose de la plaque, en fin de cérémonie, relève des pompes funèbres ou de la famille. Elle est posée affleurante au sol.

Le système accueille de préférence des urnes textiles qui permettent un échange terre/cendres. L'urne est doublée d'un linéol technique imputrescible et non dégradé en fil de verre (tissu et coutures) qui garantit la possibilité d'une exhumation et de la libération de la concession à terme même si l'urne se dégrade.

Le concept des minitombes In terra permet aux mairies de répondre à une forte demande pour une sépulture cinéraire respectueuse, en pleine terre dans un milieu naturel. Elle est identifiée (plaque tombale), pérenne (concession en cimetière), sereine (dans un jardin) et légère financièrement (coût et démarches réduits).

Il permet aux mairies d'élargir la gamme des dispositions offertes pour l'accueil des cendres ;

En étant économe en espace (près de 10 fois plus qu'un cimetière classique) ;

En limitant les dépenses publiques par une solution économique (pose et entretien).

## Dispositions techniques

Acier inoxydable : pas de corrosion ni d'entretien. réutilisable

Implantation dans un sol non caillouteux (dans le cas contraire prévoir une tranchée remplie de terre compactée).

Pré-trou fait à la tarière à piquet (mèche droite) de 150mm (P 47cm.min.+3cm de plaque). Pas de dégradation de l'herbe environnante

Capacité du système 10,3 litres : 4 défunts de 78kg (poids moyen d'un défunt adulte en France : 70kg).

Séparation des défunts par des urnes textiles non biodégradables (polyester) – fournies sur commande.

Possibilité d'enterrement d'une à deux urnes solides (espace disponible D158mm H430mm)

Résistance à l'arrachement de la plaque tombale : 80kg en sol moyen

Fixations de la plaque invisibles et à sceller en sous face de pierre par le marbrier: acier inox

Assemblage plaque /système par clipsage caché

Outil de déclipsage : tournevis fin

## Coût d'achat et d'implantation (en terrain non-caillouteux)

### Estimation de 143 €HT pour un système posé ,

En prenant en compte son amortissement sur deux concessions successives ( 246,65 HT / 2 ) + un temps de pose de 15mn/ concession (si pose en série) + divers.